

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 22 avril 2024** à 20h00, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 11 avril 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.,

J. QUETS



Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente.

Personnel

2. AVIQ - Obligation d'emploi de travailleurs handicapés - État des lieux 2023.

Secrétariat

3. iMio - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024.
4. Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal.

Finances

5. Fabriques d'église - Prorogation du délai de tutelle.
6. Fabrique d'église - Arbre - 2023 - Compte.
7. Fabrique d'église - Rivière - 2023 - Compte.

Évènements

8. Convention de collaboration - 76ème Tour de la Province de Namur - Départ de Lustin le 09/08/2024.

Environnement

9. Arrêté d'adoption du plan d'aménagement forestier des bois de Profondeville (PAF - Approbation Finale).

Marchés Publics

10. Réfection du pont situé au croisement de la rue à la Forge, de la route des Fonds et de la rue Romiée à 5170 Arbre - Information budgétaire.
11. Ureba exceptionnel - Fourniture et pose de châssis neufs et d'une verrière de toit neuve à l'école communale de Profondeville - projet n°3P/819 ou n°20210062 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
12. PIC-PIMACI 2022-2024 - Réaménagement du quartier de la gare de Lustin - projet n°3P/815 ou n°VEG-16-2305 ou n°20160016 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation et Approbation de la convention de subventionnement forfaitaire ou de marché public conjoint.
13. Marchés publics : Construction d'une annexe non chauffée au complexe sportif de la Hulle - projet n° 3P/821 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.

Mobilité

14. Règlement complémentaire de circulation - déplacement d'une place PMR à l'entrée de la salle communale de Rivière "La Têteche".
15. Règlement complémentaire de circulation - Placement d'une place PMR - Chaussée de Dinant.

Huis-clos

Personnel

16. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Enseignement

17. Nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique - à raison de 10 périodes/semaine à partir du 01/04/2024 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.
18. Nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique - à raison de 14 périodes/semaine à partir du 01/04/2024 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.
19. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire - à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2024 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.

20. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire - à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2024 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.
21. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire - à raison de 24 périodes/semaine à partir du 01/04/2024 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.
22. Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6 juin 1994.